

Affichage : le 14/05/2020

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS PV Réunion par mailing du 14/05/2020

Sous la responsabilité de M D Hary.

Ont participé : MM JC Dagbert, J Wimez, C Fournier, F Poret, G Flouret.

N'a pas participé : M F Petit.

Les informations données dans ce PV sont sous réserve des modifications qui pourraient être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours en District, Ligue, FFF, CNOSF....

En cette saison plus que « bizarre » avec les intempéries, tempêtes puis la pandémie et un arrêt prématuré des compétitions, voici le PV de la saison 2019/2020 avec les mouvements. Celui-ci est fait en application des instructions reçues de la FFF, du PV de la Gestion des Compétitions du 21/10/19 et du PV du Statut de l'arbitrage du 11/02/20.

Pour ces deux derniers, aucun appel n'a été interjeté dans les délais légaux, il a été tenu compte de la situation exceptionnelle présente.

Pour le statut de l'arbitrage, les clubs ne pouvaient plus régulariser leur situation après le 31/01/20.

Pour la Gestion des Compétitions, le point des terrains n'a pas été pris en compte car les travaux ou dossiers sont peut-être bloqués. Pour le nombre d'équipes obligatoire cela a été pris en compte étant donné que les engagements pour les deuxièmes phases étaient clos. Pour les U9, les clubs qui avaient au 13 mars au moins un plateau validé, l'équipe est considérée comme ayant rempli les obligations.

Fusions :

Dohem Avroult Cléty et Fauquembergues en Lys Aa Football Club (LAFC), à ne pas confondre avec le Groupement Jeunes Lys Aa Foot dont ce nouveau club fera partie, transmis à la Ligue.

Fusion de St Omer US et de Tatinghem (St Omer US club absorbant), en Union Sportive du Pays de St Omer, transmis à la Ligue.

Demandes de changement de nom reçues à ce jour :

Créquy Planquette pour Créquy Fressin US, transmis à la Ligue.

Gpt Sporting FC pour Gpt Sporting Club Opale Sud, transmis à la Ligue.

Modification de groupement reçue à ce jour :

Gpt Canche Authie, ajout des catégories U16, U17, U18 et U19, transmis à la Ligue.

Projets, dans l'attente des documents complémentaires :

Fusion de Preures Zoteux et de Vallée de la Course (Preures Zoteux club absorbant).

Groupement de jeunes entre Cucq et St Josse.

Clubs en 1^{ère} saison d'infraction vis-à-vis de l'article 9 de notre Annexe 13 :

Berck Genty manque une équipe senior masculine ou féminine ou une équipe jeune

Brimeux manque une équipe senior masculine, Camiers manque une équipe senior

masculine, Esquerdes manque une équipe senior masculine, Frencq manque ½ équipe

jeune ou senior féminine, Nordausques manque une équipe senior masculine, Oye Plage

manque une équipe senior masculine, Steenbecque Morbecque manque une équipe jeune

ou senior féminine, Vieille Eglise manque ½ équipe jeune ou senior féminine.

Clubs en 2^{ème} saison et plus d'infraction vis-à-vis de l'article 9 de notre Annexe 13 :

Racquinghem manque une équipe jeune ou senior féminine, Tubersent manque une équipe

senior masculine ou féminine ou une équipe jeune.

Refus d'accession reçu à ce jour suite à la parution des classements le 07/05/20 :

Roquetoire 3 de D7 en D6, Recques sur Hem 3 de D5 en D4. Donc accession interdite pour

ces équipes fin 20/21 et ce quel que soit le classement de l'équipe.

Equipes Senior A ne pouvant accéder car les clubs n'ont pas le nombre d'équipes exigé pour le niveau supérieur :

Sont dans ce cas les clubs de : Thiembronne manque une équipe jeune ou senior féminine,

Wailly Beaucamp manque une équipe senior masculine, Preures Zoteux manque une

équipe senior masculine, Le Portel GPF manque une équipe jeune ou senior féminine,

Landrethun les Ardres manque une équipe senior masculine ou féminine ou une équipe

jeune, Nieurlet manque une équipe senior masculine ou féminine ou une équipe jeune,

Vallée de la Course manque une senior masculine ou féminine ou une ½ jeune, Le Portel AS

manque une équipe senior masculine ou féminine ou une équipe jeune, Calais Opale Bus

manque une équipe senior masculine ou féminine ou une équipe jeune. A noter que

Polincove remplit les conditions du niveau supérieur donc peut accéder.

Equipes ne pouvant accéder car ont refusé l'accession en juin 2019 :

St Omer US 4, Isques, Fauquembergues, Wimereux Futsal.

Equipes ne pouvant accéder car ont demandé à être rétrogradées en juin 2019 :

St Tricat, Boulogne USCO, Longuenesse Futsal, Canche Foot Féminin.

Les classements ont été recalculés au quotient, pour d'éventuels départages en cas

d'égalité au quotient il est tenu compte du point 3 de l'article 5 de notre annexe 8 (les deux premiers ne peuvent être utilisés car les deux matchs aller/retour n'ont pas eu lieu). Dans

un cas il a fallu utiliser le 3^{ème} critère proposé par la FFF (PV COMEX).

Après simulation des mouvements, il y a 33 équipes (pour 30) en D1, 41 (40) en D2, 51 (50) en D3, 58 (60) en D4, 72 (70) en D5, 77 (80) en D6, 12 (10) D1 Futsal. Donc des groupes à 11, à 10 voire à 9. Comme le permet le PV du COMEX du 16/04/20 et uniquement pour la saison 2020/2021, le CD peut décider et dans le respect de l'Article 82 de nos RG et après un avis de la commission de gestion des compétitions, de modifier le nombre d'équipes par groupe sans excéder le nombre 14. Il vous est proposé de passer à 36 (3x12) en D1 ce qui aura pour incidence de mettre tous les groupes en dessous à 10 (sauf en D7 ou cela va dépendre des engagements). Pour la D1 Futsal passer à 12 équipes, sous réserve des réengagements. Le CD dans sa consultation du 27 avril 2020 a accepté cette proposition (voir PV du CD).

Mouvements fin de saison 2019/2020 :

Accessions :

De D1 en R3 : Hesdin, Cucq, Audruicq.

De D2 en D1 : Coquelles 2, Ardres, Calais Hauts de France, Longuenesse JS 2, Quiestède, Watten, Etaples Haute Ville, Conchil le Temple, Campagne les Hesdin, Bourthes, Boulogne ESL.

De D3 en D2 : Guines ES 2, Calais Entente, Surques Escoeuilles, Licques, Wardrecques, Nielles les Bléquin 2, Roquetoire, Bezinghem, Dannes, Desvres 2, Ambleteuse, Ostrohove.

De D4 en D3 : Arques 3, St Quentin Blessy 2, Condette 2, Desvres 3, Coquelles 3, Calais Beau Marais 3, Renescure, Watten 2, Samer, Neufchatel 2, St Martin les Boulogne 2, Longfossé 2, La Capelle les Boulogne.

De D5 en D4 : Coulogne 3, Calais Hauts de France 2, Calais Entente 2, St Martin au Laërt 2, Arques 4, Verchocq Ergny Herly 2, Enquin les Mines 3, Conchil le Temple 2, Merlimont 2, Condette 3, Bezinghem 2, Surques Escoeuilles 2, Elinghen, Blériot 3, Landrethun le Nord 2.

De D6 en D5 : Coulogne 4, Campagne les Guines 3, Polincove, St Martin au Laërt 3, Herbelles Pihem Inghem 2, Setques, Vaudringhem, Verton 3, Maresquel, Pont de Briques 2, Neufchatel 3, Ostrohove 2, Wimille 3, Calais Beau Marais 4, Calais SO 2.

De D7 en D6 : Blériot 4, Offekerque, Calais Hauts de France 3, Watten 4, Surques Escoeuilles 3, Steenbecque Morbecque 2, Herbelles Pihem Inghem 3, Setques 2, Senlecques, Berck AS 3, Vallée du Bras de Brosne, Merlimont 3, Boulogne Conti, Samer 2, Boulogne ESL 4, Pont de Briques 3, Elinghen 2, Andres.

De D1 Futsal en R2 Futsal : Watten Futsal.

De D2 Futsal en D1 Futsal : Rinxent Futsal, Fruges, Wardrecques Futsal.

En R3 Féminines : Calais Grand Pascal 2.

Jeunes : en attente d'une réponse du COMEX.

Rétrogradations :

De R3 en D1 : Nortkerque, sous réserve de confirmation par la Ligue.

De D1 en D2 : Tournehem sur la Hem, Oye Plage, Wimille.

De D2 en D3 : Calais Caténa, Nordausques, Camiers, St Léonard 2.

De D3 en D4 : Les Attaques, Longuenesse JS 3, Ecques Heuringhem, Montreuil 3, Wimereux 2.

De D4 en D5 : Longuenesse JS 4, Eperlecques 3, Le Portel US 2, Oye Plage 2, Racquingham, Steenbecque Morbecque, Fillièvres, Hallines.

De D5 en D6 : Ruminghem, Racquingham 2, Dohem Avroult Cléty 2, Brimeux 2, Tubersent, Camiers 2, Boulogne Municipaux.

De D6 en D7 : St Omer Eссор 4, Blendecques 4, Wavrans sur l'Aa 3, Hesdin l'Abbé 3, Le Portel US 3, Outreau US, Landrethun le Nord 3.

De R2 en D1 Futsal : Wimille Gazémetz, sous réserve de confirmation par la Ligue.

De D1 en D2 Futsal : Frethun Futsal.

Féminines : aucune, sous réserve de confirmation par la Ligue.

Les clubs qui refusent une accession ou demandent une rétrogradation d'un niveau maximum doivent le formuler par mail sécurisé au District avant le 20 juin 2020.

Attention dans les deux cas signalés ci-dessus, l'accession pour l'équipe concernée ne sera pas possible au terme de la saison 2020/2021 et ce quel que soit son classement.

Comme indiqué dans le PV du COMEX du 16 avril 2020, il n'y aura pas de titre de champion décerné pour la saison 2019/2020.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de District dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des Règlements Généraux du District). Concernant les décisions fixées par le COMEX le 16/04/20, elles sont susceptibles de recours devant le Conseil d'Etat dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Le Président
D. Hary